



DELIBERATION N°2025/047/MJI PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FOND D AMORCAGE RECONSTRUCTION CHIDO POUR LA SECURISATION DE LA MAIRIE ANNEXE

Nombre de conseiller en exercice : 29
De présents : 06
De votants : 06

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 12 juillet 2025

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALIDINA ASSANI CHAKA, SOUFFOU ZAIN-YA, HEDJA KOURAICHIA, NOUDJOUR MADI ASSANI

Absents :

SAID MADI ZAINA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUS-SENI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, MADI MOITSOUMOU, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, BOURA MCOLO VITA, SAINDOU MOHAMADI, AHMED SAID, ABDALLAH MAMALI, ALI BACARI CHARAFINA, MADI MARI DAROUÉCHI, MDALLAH ANLAMATI, SOILIH ANSOUMATI, VITA SOIDIKI, OUMAR SAINDOU, SOUFFOU ABDALLAH, ANLI AYOUBA

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil municipal du samedi 22 juillet 2025, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID MAANRIFA, Maire, à une réunion du conseil en 2ème lecture le mercredi 16 juillet 2025 à 8h00 dans la salle de délibération de la mairie.

*Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

A la suite du passage du cyclone Chido, la commune de M'tsangamouji a connu de nombreux dégâts que ce soit sur les voiries, les réseaux et les bâtiments.

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des infrastructures publiques touchées, la mairie annexe de la commune de M'tsangamouji fait l'objet d'un projet de sécurisation visant à renforcer la protection des agents, des usagers et des équipements.

Un dossier de demande de subvention a été préparé en ce sens et une substitution de délibération a été transmise aux services de la Préfecture



Il est donc demandé au conseil municipal de valider officiellement cette demande de subvention pour le fond d'amorçage pour la sécurisation de la mairie annexe, selon le plan de financement suivant :

- État : 99 780 € (48%)
- 3CO : 65 500 € (32%)
- Commune : 41 320 € (20%), dont 33 890 € au titre du FCTVA

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

1) De valider la demande de subvention pour le fond d'amorçage pour la sécurisation de la mairie annexe, selon le plan de financement suivant :

- État : 99 780 € (48%)
- 3CO : 65 500 € (32%)
- Commune : 41 320 € (20%), dont 33 890 € au titre du FCTVA

2) D'autoriser Le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 16/07/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Said Maanrifa
IBRAHIMA
Date : 16/07/2025
Qualité : Maire